

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15 Avril 2021 à 20 heures 30 – salle multi-activités

**Etaient présents :** Alain WOIRGNY, Maire,  
Mmes Manon BREDELET, Maryse CAEL, Béatrix LETOFFE,  
Sandrine PARMENTIER, Bénédicte PETITJEAN  
Mrs Pascal ALBISER, Jean-Claude CLEMENT, Gilles  
DEMONDION, Arnaud LOUIS, Éric MELLOUKI, Richard  
MICHEL, Jérôme OLIOT, Jean-Luc XEMAIRE

**Absents excusés :** Emmanuelle MOREL

**Procurations :** Emmanuelle MOREL à Éric MELLOUKI

**Secrétaire de séance :** Bénédicte PETITJEAN

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h40.

### **1) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles DEMONDION, adjoint en charge des finances pour expliquer la situation financière de la commune.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation qui constituait l'une des ressources des communes, la plupart des habitants sont à présent exonérés de cet impôt. Afin de compenser pour les communes la perte de cette recette fiscale, l'Etat a prévu d'attribuer le bénéfice de la part du département de la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) au profit des communes.

Pour Docelles, le taux communal du foncier bâti était de 11,80% et celui du département était de 25,65% ce qui représentait pour l'année dernière un total de 37,45%.

Pour le calcul des taux 2021, nous constatons dans l'état fiscal reçu de l'administration que la base d'imposition sur lequel porte la taxe foncière (bâti) est en baisse de 8,83%. Cette baisse est due à des exonérations partielles sur des locaux industriels et la perte cette année de la Contribution Foncière des Entreprises (suite à la fermeture d'UPM). Avec le maintien du taux à 37,45%, cela entraînerait une baisse des recettes communales de 15751 €.

Une contribution exceptionnelle est demandée à l'ensemble des communes pour permettre à la Communauté de Communes de combler un déficit dû principalement aux charges supplémentaires supportées depuis le transfert de la compétence piscine. (Pour la commune de Docelles, cela représente 25 000€)

Afin d'une part de maintenir un niveau de ressources équivalent à celui de l'année dernière et d'autre part de pouvoir continuer à honorer les engagements pris par la commune, notamment la rétrocession du site de Lana, et de réaliser les projets en cours (rénovation de voirie, mise à niveau de l'éclairage public...), il est nécessaire de pouvoir dégager un autofinancement annuel de 100 000€ environ. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de passer le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 à :

- Taxe foncière bâti : 43.02 %
- Taxe foncière non bâti : 30.57 %

Pour rappel, cette taxe ne touche pas les locataires mais seulement les propriétaires.

Avant de passer au vote, et afin de bien prendre en compte l'évolution des taux demandés il a été procédé à différentes simulations d'impôts foncier pour prendre en compte l'évolution des taux. Il ressort de ces études une hausse moyenne de 10 € par mois, hausse très largement compensée par la suppression de la taxe d'habitation.

Taux votés à l'unanimité.

## **2) Vote des budgets primitifs : Principal – Eau – Forêts - Participations syndicales :**

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles DEMONDION pour la lecture détaillée des budgets prévisionnels.

### **Budget Général :**

#### Section fonctionnement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	119 428,65	Charges à caractère général	241900,00
Atténuations de charges	30000,00	Charges de personnel	289000,00
Produits des services	25500,00	Charges de gestion courantes	128885,77
Impôts et taxes	497233,66	Charges financières	18531,85
Dotations, subventions de fonctionnement	97428,78	Charges exceptionnelles	300,00
Autres produits de gestion courante	50000,00	Charges d'opérations d'ordre	19190,11
		Virement à la section d'investissement	121783,36
<b>TOTAL</b>	<b>819591,09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>819591,09</b>

#### Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	476324,27	Opérations d'investissement (1)	94745,87
		Opérations d'équipement (reste à réaliser) (1)	617232,19
Dotations FCTVA	6500,44	Emprunts et dettes assimilées	52728,04
Excédents de fonctionnement capitalisés	140907,92	Opérations patrimoniales	3540,00
Produits d'opérations d'ordre	19190,11		
Opérations patrimoniales	3540,00		
Virement de la section fonctionnement	121783,36		
<b>TOTAL</b>	<b>768246,10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>768246,10</b>

Il a été également présenté les diverses subventions allouées aux associations et syndicats ainsi que le détail des investissements qui est repris ci-dessous.

Concernant le versement des subventions aux associations, il sera dorénavant uniquement attribué sur demande écrite accompagnée du bilan de l'année, de l'état des comptes et ce avant le 30 septembre de l'année en cours.

(1) Détail des investissements avec les restes à réaliser

<b>Détail des investissements</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Nouveaux investissements</b>
Honoraires architectes pour salle multi-activités	12 614,64	
Réfection mur fresque	25000,00	
Réseaux d'électrification	7500,00	2500,00
Chaudière cantine garderie	3500,00	
Acquisition terrain Pres Lelle	22000,00	
Lame à neige		1000,00
Jardin public avec aire de jeux	1595,00	
Travaux de voirie communale	42082,00	50000,00
Acquisition site Lana	200000,00	
Aménagement centre bourg	302940,55	41245,87

Voté à l'unanimité.

## **Budget Eau :**

### Section d'exploitation

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	4 234,90	Charges à caractère général	5644,96
Ventes de produits fabriqués	59 627,92	Atténuations de produits	12824,92
Autres produits de gestion courante	448,06	Autres charges de gestion courante	31000,00
Produits d'opérations d'ordre	5 038,00	Charges d'opérations d'ordre	19 879,00
<b>TOTAL</b>	<b>69348,88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69348,88</b>

### Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	100 494,97	Immobilisations corporelles	14 841,00
Produits d'opérations d'ordre	19879,00	Opérations d'équipement (reste à réaliser)	100 494,97
		Charges d'opérations d'ordre	5 038,00
<b>TOTAL</b>	<b>120373,97</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120373,97</b>

Voté à l'unanimité.

## **Budget Bois :**

### Section fonctionnement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	42 748,18	Charges à caractère général	34500,00
Produits des services, domaine et ventes	17550,00	Autres charges de gestion courante	15000,00
		Charges financières	1500,00
		Charges exceptionnelles	1000,00
		Virement à la section d'investissement	8298,18
<b>TOTAL</b>	<b>60 298,18</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60298,18</b>

### Section d'investissement

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>€</b>
Résultat reporté	60 997,49	Immobilisations corporelles (2)	70240,67
Excédents de fonctionnement capitalisés	945,00		
Virement de la section fonctionnement	8 298,18		
<b>TOTAL</b>	<b>70 240,67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70240,67</b>

(2) dont restes à réaliser pour 61942,49 €

Des précisions ont été apportées par Mr Arnaud LOUIS et Mr Le Maire quant à la qualité de la forêt Docelloise qui n'est pas impactée par le scolyte du fait des différentes variétés d'essences se régénérant naturellement (à suivre en fonction des impacts du réchauffement climatique).

Voté à l'unanimité.

## **2) Participations syndicales :**

Il a été décidé de voter les participations syndicales suivantes :

- Commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles pour un montant de 21 500 € sur le budget Eau, compte 658.

Question de Jean-Luc XEMAIRE :

La répartition de la charge financière en faveur de ce syndicat se fait depuis sa création à parts égales entre les deux communes. Compte tenu de l'évolution démographique très différente des deux communes est-il toujours cohérent que cette répartition se fasse à parts égales ?

Monsieur le Maire prend en compte cette remarque et précise que le budget alloué servira principalement à mettre en place la télégestion des réseaux d'eau afin d'augmenter notre rendement (rapport entre le volume d'eau traité et le volume d'eau délivré) qui doit être supérieur à 65% avant 2025, la loi nous y oblige. Toutefois, il soumettra cette réflexion lors de la prochaine réunion de ce syndicat.

- Commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles- Xamontarupt- Le Boulay pour un montant de 3 234.64 € sur le budget principal, compte 657358.

Voté à l'unanimité.

### **3) Contributions au syndicat de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères et au SMIC des Vosges :**

Il a été décidé la prise en charge sur le budget de la commune des participations syndicales suivantes :

- Syndicat intercommunal de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères pour un montant de 233.22 €, compte 65541 du budget 2021.
- SMIC (Syndicat Mixte d'Informatisation Communale) pour un montant de 495 €, compte 65541 du budget 2021.

Voté à l'unanimité.

### **4) Subvention 2021 à la crèche :**

Dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) et Bonus Territoire adoptée par délibération du 04/12/2020, entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, définissant les modalités d'une aide conjointe, l'association sollicite pour l'année 2021 le versement de 2 subventions.

Après en avoir délibéré, et considérant :

- La raison d'être de l'association, son rôle et l'intérêt social de son activité,
- Le service rendu auprès des familles,

Il est décidé d'allouer pour l'année 2021 à l'association "Le Parapluie des Petits", en partenariat avec la CAF des Vosges :

- Une somme de 2 500 € nécessaire à la création d'une action musique au cours de l'année
- Une somme de 40 000 € destinée à équilibrer son budget
- Il est à préciser que le règlement de ces sommes, utilisables partiellement ou en totalité selon les besoins de l'association, pourra s'effectuer en une ou plusieurs fois,
- Les dépenses seront imputées au compte 6574 du budget 2021,
- Approuve la convention ci-annexée, et
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire et notamment la convention à intervenir entre la commune et la CAF.

Voté à l'unanimité.

Suite à ce vote, le conseil municipal souhaite obtenir les informations suivantes :

- Le nombre total d'enfants inscrits en crèche dont le nombre d'enfants résidants à Docelles.
- Le détail de la participation financière des communes du secteur.

- La transmission du bilan et du compte d'exploitation détaillés concernant l'année 2020.

### **5) Société Spl-Xdemat - Répartition du capital social :**

De nouvelles communes rejoignent cette société qui s'occupe pour les 2795 collectivités adhérentes dans le Grand Est des services permettant une dématérialisation en toute sécurité et légalité des actes administratifs et comptables vers la Préfecture et la Trésorerie.

Ces adhésions imposent une nouvelle répartition du capital social qui sera votée lors de la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil Municipal doit autoriser son représentant à voter cette nouvelle répartition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la nouvelle répartition du capital social.

### **6) Adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges :**

La commune est actionnaire de SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour transmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor Public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisée des archives électroniques.

Après en avoir délibéré, il a été décidé :

- De déposer les archives électroniques de la commune aux Archives Départementales des Vosges
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

Voté à l'unanimité.

### **7) Avenant à la convention de mise à disposition exceptionnelle de la cuisine de la salle Multi-activités à Mr Pascal ALBISER :**

A la suite de la demande écrite faite par Monsieur Pascal ALBISER, en date du 7 avril 2021 pour un renouvellement de la mise à disposition de la cuisine de la Salle Multi-activités à compter du 18 avril 2021, le Conseil Municipal (en l'absence de Monsieur Pascal ALBISER, qui est sorti, sur la demande de Monsieur le Maire), après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur Pascal ALBISER à occuper temporairement la cuisine de la Salle Multi-activités, à condition de signer un avenant,
- Approuve le projet d'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voté à l'unanimité.

### **8) Divers :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la réception d'un courrier de l'Association des Maires de France (AMF)/ Association des Maires Ruraux (AMR) concernant l'organisation des Elections Départementales et Régionales qui auront lieu les 20 et 27 Juin prochains.

Ce courrier donne des informations complémentaires, relatives au protocole sanitaire strict, qui sera alors à mettre en place, afin d'assurer la sécurité de chacun, et la bonne tenue de ces élections.

Fin du conseil à 22 h 35.